

Année 2025

MAIRIE D'ISSERTEAUX (63270)

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 07 - Votants : 09

Présents :

Mme : BRIQUET -- GRUET

Mrs : BATISSON – BOURDOULEIX – CHEVARIN – MEURINE - ROCCHETTO

Absents : Mme GIRODET (procuration Mme GRUET) – Mrs AUDOUX (excusé) - CHARBONNEL (procuration à M. BATISSON)

Secrétaire de séance : Monique BRIQUET

Séance n° 5

Délibération n° 10102025-20

Objet : Choix de l'entreprise concernant les travaux de voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de voirie communale établi par les services de l'ADIT estimé à 181 220 € H.T.

Il indique alors que suite à la consultation des entreprises réalisée en procédure adaptée – MAPA -, trois entreprises ont soumissionné, à savoir :

- CYMARO pour 138 402 € HT
- COLAS pour 137 925 € HT
- EUROVIA pour 119 770 € HT

Après examen des offres, le Conseil municipal à 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- Décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant total hors taxes de **cent dix-neuf-mille sept cent soixante-dix euros (119 770 €)**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

Délibération n° 10102025-21

Objet : Création poste d'adjoint technique à 32/35^{ème} et mise à jour du tableau des effectifs

Année 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite au départ de l'agent effectuant 6 heures hebdomadaires au 30 juin 2025, il a été proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel à temps non complet qui effectue actuellement 24 heures hebdomadaires.

Il propose que ce temps de travail soit porté à 32 heures hebdomadaires.

Il expose alors les modalités :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2023 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques correspondant au grade d'Adjoint technique en raison du départ à la retraite de l'agent effectuant 6 heures hebdomadaires ;

Vu l'avis favorable du Centre de Gestion concernant la suppression des postes à 6/35^{ème} et à 24/35^{ème} ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques correspondant au grade d'Adjoint technique territorial à temps complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2025

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial,
- Grade : Adjoint technique,
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 1

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 3° du Code général de la fonction publique (emplois des communes de moins de 1 000 habitants) :

- nature des fonctions : agent polyvalent des services techniques
- niveau de recrutement : sans
- niveau de rémunération : en référence à l'échelle de rémunération correspondant au grade de recrutement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés (à 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre) :

Année 2025

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (32/35^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2025

APPROUVE le tableau des emplois modifié ;

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la création du poste d'adjoint technique à temps non complet (32/35^{ème}) ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération n° 10102025-22

Objet : Election de nouveaux délégués au SIVOS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les délégués au SIVOS ne peuvent plus se rendre aux réunions du conseil syndical et que suite à leur accord, il convient de procéder à une nouvelle élection.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du SIVOS
- Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection des délégués

Ont obtenu la majorité absolue et ont été élus :

DELEGUES TITULAIRES	
Jean-Claude BATISSON	Roger BOURDOULEIX

Délibération n° 10102025-23

Objet : Dénomination du lotissement communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de permis d'aménager du futur lotissement communal établi par le cabinet SERCA de Billom suite au bornage réalisé sur le terrain et expose les possibilités et hypothèses d'implantation.

Après échange de vues, le conseil municipal souhaite obtenir de plus amples informations quant aux possibilités de construction sur ces terrains, notamment au niveau des constructions avec sous-sol dans le but de parfaire le règlement du permis d'aménager. En conséquence, le service ADS du Grand Clermont sera consulté à ce sujet.

Il expose enfin qu'il conviendrait de dénommer le lotissement et précise que Monsieur CHARBONNEL a proposé les balcons de Montjoux ou les terrasses de Montjoux.

Oui l'exposé du Maire après débat et échange de vues, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre) :

- décide de retenir l'appellation « les terrasses de Montjoux » ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre l'information au cabinet SERCA de Billom.

Année 2025

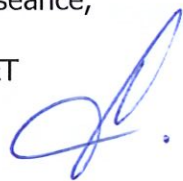
Questions diverses :

- M. BOURDOULEIX expose la relance d'un boulanger pour la mise en place d'un distributeur de pain. Il contactera celui qui est vers chez Kyriel à Vic le Comte
- M. BOURDOULEIX informe l'assemblée sur la problématique du vol de câbles chez le Territoire d'énergie du PDD (ex SIEG)

Séance n° 05 du 10 octobre 2025 à 19 heures
Délibérations 20 à 22

N° de délibération	Objet
10102025-20	Choix de l'entreprise concernant les travaux de voirie 2026
10102025-21	Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (32/35 ^{ème})
10102025-22	Election de nouveaux délégués au SIVOS suite à démission
10102025-23	Dénomination du lotissement communal et point sur le permis d'aménager

Signatures

Le Maire, Jean-Claude BATISSON 	La secrétaire de séance, Monique BRIQUET 
--	--